

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1609

Attribution d'une subvention complémentaire de 3 000 euros à l'Association "Lyon Boxe"

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1609 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON BOXE"
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon Boxe, créée le 11 octobre 2001, est une association mobilisée autour des valeurs sportives, éducatives et humaines et qui privilégie les sportifs en tant que citoyens. Pour cette association qui compte 350 adhérents dont 88 jeunes (effectifs 2015-2016), le sport est d'abord un loisir qui aide à mieux vivre avec les autres et dans la ville.

L'objectif de Lyon Boxe est de développer des actions sportives dont la finalité est l'éducation et l'insertion des publics accueillis, en partenariat avec le tissu éducatif local, prioritairement auprès des jeunes. Elle vise à instaurer une véritable mixité tant au niveau générationnel, que social et elle participe à la lutte contre la délinquance et l'échec en milieu scolaire en accueillant les enfants au sein d'une école de boxe.

La boxe anglaise est la discipline fondatrice de Lyon Boxe car elle intègre la dimension socio-éducative et permet de pratiquer la boxe sans danger. L'Association a organisé le Championnat de France le 6 mars 2015 au Gymnase Mado Bonnet et a reçu à cet effet le soutien de la Ville de Lyon.

Elle poursuit d'autres projets à caractère événementiel afin de réunir de jeunes Lyonnais passionnés de boxe anglaise et des jeunes d'autres structures associatives ou qui ne sont inscrits à aucune activité.

Il s'agit, par ce biais, de rassembler les jeunes et les sensibiliser aux valeurs éducatives liées à la boxe : discipline, respect, maîtrise, contrôle et dépassement de soi.

Afin d'aider Lyon Boxe à mener l'ensemble de ces projets, notamment événementiels et compte tenu de l'intérêt social et sportif de ces animations, je vous propose de lui allouer une subvention complémentaire exceptionnelle de 3 000 €.

Par délibération n° 2015/827 du 19 janvier 2015, une subvention de 4 000 € lui a été allouée au titre de la saison 2014-2015.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € est allouée à l'Association Lyon Boxe pour l'organisation d'un gala au gymnase Génétly.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT